



212^{ème} Réunion du jeudi 7 mars 2024

Villa AURÉLIENNE à FRÉJUS

COMPTE-RENDU

Cette réunion a eu un beau succès : 47 membres de la SHFR et 17 invités.

Conférences et visites de 2024

16/3 : Visite de l'Oppidum de Taradeau : rendez-vous au parking de la tour, près du cimetière. Prévoir une bonne ½ h de marche, une centaine de mètres de dénivelé et de bonnes chaussures.

4/4 : Olivier Rolland, *Angelo Mariani, une personnalité célèbre de St Raphaël*

2/5 : François Gasnault, *Fêtes votives et bravades dans le Var.*

11 ou 18/5 : visite de la Villa Lou Casteou ou du site et du musée des carriers au Dramont.

3/10 : Dr Jean-Claude Alari : *Les faïences de Moustiers*

En octobre : Visite guidée du musée de Draguignan ou des ruines de l'usine de Bozon, près du Reyran.

7/11 : Bernard Romagnan, *Thé café et chocolat en Provence orientale.*

5/12: Emmanuel Bonnemain, *La femme à Fréjus au 1^{er} siècle.*

Conférence de Robert Alexandre : « Les étangs de Villepey, cinq siècles de discordes »

On imagine mal à notre époque que le propriétaire d'un terrain où il y a un étang soit obligé d'accorder les droits de pêche et de chasse à tous les habitants de sa commune ! C'est pourtant ce qui s'est passé à Villepey jusqu'en 1937. Notre conférencier s'est plongé dans différentes archives, a épluché plusieurs centaines de documents qu'il a dûment répertoriés et nous a présenté une synthèse vivante de ses travaux.

Depuis longtemps, les habitants avaient le droit de pêcher, de ramasser des coquillages, de chasser aux alentours des étangs alors que les évêques en étaient propriétaires. Ce droit avait été officialisé au Conseil du Roi en 1559, et confirmé localement par acte notarié au début du 17^{ème} siècle, car il était déjà contesté par certains évêques puis par les familles locales, notamment les de Boadès, devenues propriétaires.

Au milieu du siècle suivant, le Conseil du Roi doit encore intervenir. Des problèmes d'assainissement se posent, d'autant que les étangs ne communiquent plus avec la mer. La Révolution change la donne, le département vend les étangs, un décret en 1807 ordonne l'assèchement et l'assainissement des étangs pour des raisons militaires, mais l'empire passe et ce n'est pas appliqué. Vingt ans plus tard, les de Boadès redeviennent propriétaires et forts de leur droit de propriété tentent, sans succès, de récupérer les droits de pêche puis vendent les terrains aux Siegfried qui ne baissent pas les bras.

Tout au long de la Troisième République va se dérouler une bataille judiciaire qui va mobiliser les instances civiles et administratives, de bas en haut et de haut en bas de la hiérarchie, jusqu'au Conseil d'Etat. Finalement le dernier propriétaire l'emporte en 1937 mais autorise quand même la pêche à la ligne. Ce qui se pratique toujours.

C. Pavie.